



Conférence en ligne



SCIC & collectivités territoriales



Mardi 20 octobre 2020

de 14h à 15h30



Bonjour, nous allons commencer dans quelques minutes.

Quelques consignes avant de commencer

-  **Utilisez le module discussion** pour indiquer Nom/Prénom et collectivité/structure
-  **Utiliser le module discussion** pour poser des questions ou envoyer un message aux intervenants et/ou participants

Avec :

- **Florent Chambolle**, délégué régional URSCOP IDF
- **Benjamin Gueraud-Pinet**, conseiller ESS & Juriste chez FINACOOP et conseiller municipal délégué à l'ESS & achats responsables de l'Ile-Saint-Denis
- **Philippe Maingault**, chargé de projet agriculture-ESS, Conseil départemental du Val-de-Marne
- **Justine Maytraud**, chargée d'investissement - ESS & développement local, Banque des territoires

**Quels sont les fondements
juridiques de la participation
d'une collectivité territoriale au
capital d'une SCIC ?**

L'entrée au capital d'une SCIC au regard des compétences d'une collectivité : quels principes ?

Une collectivité territoriale au capital d'une SCIC peut-elle attribuer une subvention, contracter un marché ou une DSP avec cette même SCIC ?

La collectivité, personne morale, étant représentée dans la gouvernance de la SCIC par une personne physique, comment éviter les conflits d'intérêt lors d'attribution de subventions, marchés, DSP?

SCIC et aides d'Etat ?

Les SCIC ont elles un impact plus important que d'autres structures sur le territoire ?

Merci à tou.te.s !

Coordonnées :

- Florent Chambolle :
fchambolle@scop.coop
- Benjamin Gueraud-Pinet :
b.gueraudpinet@finacoop.fr
- Philippe Maingault :
philippe.maingault@valdemarne.fr
- Justine Maytraud :
Justine.Maytraud@caissedesdepots.fr

www.rtes.fr